

MOTIONS DISCUTEES—*Suite.*OPERATIONS FARMERS' BANK—*Suite.*

M. R. L. Borden—Droit de refus du certificat—2357; le conseil n'aurait pas dû se déclarer satisfait des preuves—2358; attendra dépôt des pièces—2358.

Copie ordonnée—2358.

Hon. Foster—Copie rapport entier et dépenses du curateur à la banque des Fermiers jusqu'au moment où nommé—2358.

Copie ordonnée—2359.

Hon. Foster—Copie règlement de l'association des Banquiers Canadiens—2359.

Copie ordonnée—2359.

ORDRE DE PRESEANCE.

M. T. S. Sproule—Copie de tous mémoires et correspondances entre S.-E. et bureau colonial ou gouverneurs et conseils généraux au sujet préséance à fête officielles, réceptions vice-royales—984; lit Chambers Parliamentary Guide—985; note "Evening Journal"—986; consuls généraux après shérif et maire d'Ottawa—986; spécification dans liste d'évêques et archevêques—986; introduction vicaire général—987; pourquoi pas révérends église presbytérienne, méthodiste, baptiste—987; veut savoir qui est responsable préparation de la liste—987.

Sir W. Laurier—Préséance date de 1867; remplie d'erreurs—987; deux églises seulement reconnues, catholique et anglicane—988; vicaire général remplace archevêque décédé—988; gouverneur général a de son propre mouvement corrigé liste de préséance et invité autres dignitaires ecclésiastiques—988; quant aux consuls généraux, autres situations—989; sont réellement agents diplomatiques—989; devra être discuté à prochaine conférence—989.

M. Taylor—Dignitaires méthodistes—90.

Hon. Haggart—Liste de préséance chose impériale—990; doit être suivie telle que transmise—990.

M. S. Hughes—Importance église méthodiste—991; opinion sir John Thompson—991.

M. Sproule—Liste a dû être modifiée par subalterne—992; on doit veiller qu'injustice pour personne—992.

Accordée—992.

PAIEMENTS A DUSSAULT ET LEMIEUX.

M. Sharpe—Etat des paiements faits de 1904 à 1910 à Dussault et Lemieux pour travaux de dragage de l'International—1564.

Hon. Pugsley—Renseignements impossibles à fournir entièrement.

— Motion modifiée, adoptée—1564.

PECHERIES DE HOMARDS.

Hon. L. P. Brodeur—Demande dépôt décret du 30 septembre 1910, pour règlements du pêche homards—550.

MOTIONS DISCUTEES—*Suite.*PECHERIES DE HOMARDS—*Suite.*

Hon. L. P. Brodeur—Dépôt décret—550; propose renvoi au comité marine et pêcheries—550.

Adopté—550.

PENITENCIER DE NEW-WESTMINTER.

M. J. D. Taylor—Copie documents et correspondance relatifs à augmentation salaire gardiens pénitencier New-Westminster—2288; modicité salaires—2288; rapport sur irrégularités commises dans pénitencier, injuste pour personnel—2289; aucun reproche dans population vis-à-vis personnel pénitencier—2289; coût de la vie d'après "Gazette du Travail"—2290; différence entre est et ouest—2290.

M. Bradbury—Même situation à Stoney-Mountain—2290.

Sir A. Aylesworth—Admet situation—2292; amélioration salaires 1906—2292; difficulté égaliser salaires—2292; étudiera moyen améliorer situation—2293.

Ordonné—2293.

PERSONNEL DE LA MARINE.

M. Monk—Etat fournissant noms, occupations antérieures, fonctions personnelles de la marine—966; demande réponse pour époque vote crédits marine—967; informations sur personnel venu d'Angleterre—968; indiscretions commandant Roper—969; espère fonctionnaire a été rappelé à l'ordre—969; est sur même pied que fonctionnaire civil—969.

Hon. Brodeur—Commandant Roper avait été attaqué—970; états de service commandant Roper—970; M. Monk à blâmer—970; déclarations Roper pas autorisées—971; attaque de M. Monk dans "Devoir", texte—972; les fonctionnaires sont des hommes—972; on ne peut exiger qu'ils soient attaqués et restent cois—973; à la Chambre de dire si commandant Roper est à blâmer—973.

M. R. L. Borden—Discours Roper déplacé—974; critique acerbe—974; le mot "faction"—974; fonctionnaires n'ont pas à expliquer ni défendre politique du gouvernement—974.

Hon. Foster—Règles service civil—975; pas de critique du commandant Roper, mais du département—975; premier ministre peut pas approuver—975; ministre se cache derrière subalternes—975; doit défendre lui-même département—975.

Sir W. Laurier—Si fonctionnaire se croit attaqué doit se plaindre à son ministre et lui demander de le défendre—976; circonstances atténuantes pour commandant Roper—976; étranger—976; sorti de ses attributions—976.

Hon. Foster—Admet commandant Roper excusable—977.

M. S. Hughes—Mot "faction"—977; en Angleterre commandant Roper n'aurait pas osé agir comme a agi ici—977.